

Dans la première, qui se place vers l'an 1096, Guigues d'Oingt cède au monastère la part qu'il avait sur l'église de Saint-Pierre-de-Chamousset (ch. 817). Dans la seconde, de l'an 1100 environ, il renonce, en faveur de la même abbaye, à tous les droits qu'il pouvait avoir à Ancy et à Saint-Romain-de-Popey (ch. 813). Guigues d'Oingt fut aussi, en 1117, l'un des médiateurs qui ménagèrent une transaction entre l'abbaye de Savigny et Etienne de Varennes (ch. 900).

3° Humbert.

4° Guichard.

III. Falque d'Oingt fut, comme son père et ses trois frères, le protecteur de l'abbaye de Savigny, à laquelle il donna avec ces derniers, en l'an 1079, la chapelle du château d'Oingt, ce qui fut approuvé par Artaud, comte de Forez. Il accorda aussi aux moines la faculté de laisser paître et courir leurs porcs dans ses forêts, avec le droit d'y prendre tout le bois qui leur était nécessaire pour les usages domestiques et pour bâtir (ch. 757). Falque laissa plusieurs fils et plusieurs filles ; mais nous ne connaissons que le nom de son fils Robert, qui suit.

IV. Robert d'Oingt n'imita point son père. Il voulut même dépouiller le monastère de Savigny des biens que lui avait donnés Gauzerand de Semur. Mais une charte de l'an 1128 nous apprend que, sur les avis et les prières de l'abbé, il renonça à ses prétentions injustes et s'engagea, pour lui et ses successeurs, à respecter les possessions de l'abbaye (ch. 915).

Après Robert d'Oingt, il nous est impossible de suivre la filiation, et les documents de l'époque nous fournissent seulement les noms de quelques membres de cette famille, dont nous nous bornons à donner la liste par ordre chronologique :